

Motion du CÉSECÉM relative à la situation de la Kanaky

Le Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique (CÉSECÉM), rappelle le droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Dès lors, le 3^e référendum réalisé sans la participation de l'immense majorité des Kanaks, est dénué de toute légitimité.

La répression contre les Kanaks doit cesser.

Les milices privées doivent être dissoutes sans délai.

La loi modifiant le corps électoral doit être retirée.

Voté en séance plénière du CÉSECÉM à l'unanimité des présents, le jeudi 30 mai 2024.